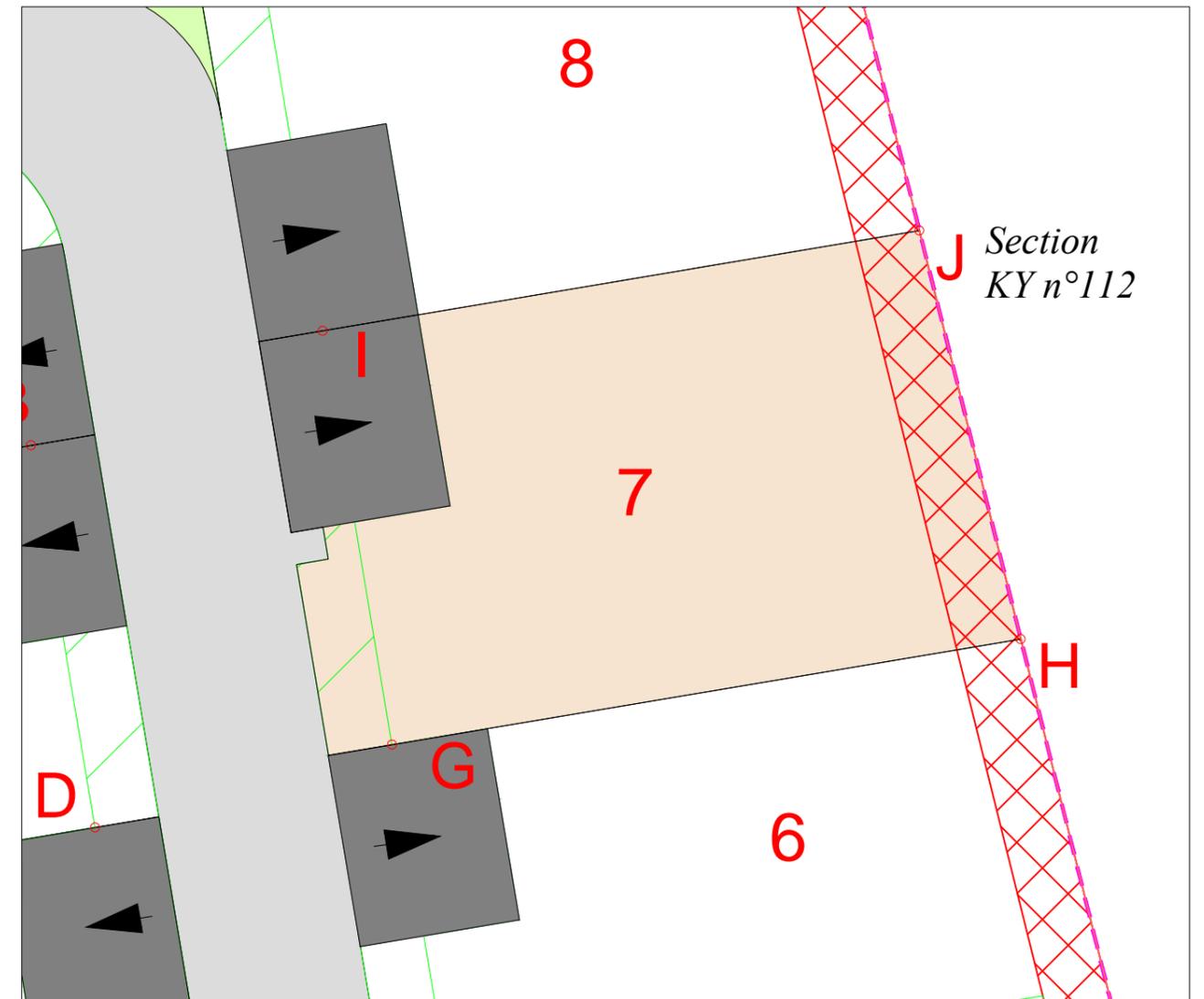


Règlement Graphique
Lot n° 7
Echelle : 1/200



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



-  Accès imposé de dimensions 6x5ml (à charge de l'acquéreur)
-  Zone inconstructible (2m de large)
-  Zone inconstructible pour constructions principales (2m de large)

*NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en Février 2020
arrêté n°PA 72181 20 Z0001*

*Etabli le 06 Novembre 2020
Mise à jour le 27 mai 2021*